



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014
D-2014/519

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Médiation

Mise à disposition

Subvention de fonctionnement

Autorisation - signature

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis une dizaine d'années la Ville de Bordeaux a fait le pari de la médiation comme vecteur de cohésion sociale et de tranquillité publique.

Aller vers, rétablir la communication et le lien entre habitants, mais aussi avec les institutions, sont les objectifs des différentes activités de médiation mises en œuvre par les services municipaux, le CCAS ou confiées à des associations.

La Ville s'est engagée en février dernier comme membre fondatrice du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Médiation aux côtés d'Aquitanis, In Cité, Domofrance et le Point Information Médiation Multi Services. Ce GIP porte la médiation sociale dans les quartiers (Bordeaux Maritime, Bordeaux Sud, Bastide), lutte contre le non recours aux droits de nos concitoyens et favorise la tranquillité publique. Il fournit aux institutions une veille sociale précieuse sur l'évolution des difficultés des personnes en situation de précarité. Concernant cet engagement, il est proposé de verser la seconde partie de la subvention de fonctionnement allouée par la Ville au GIP Bordeaux médiation soit 40 000 euros. Ce projet est également accompagné par l'Etat, le Conseil Général et la CAF au titre du Projet Social.

Aujourd'hui le GIP étend sa mission de médiation auprès des publics roumains et bulgares vivant en habitat précaire sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. A ce titre la CUB rejoint le GIP Bordeaux Médiation comme membre et lui alloue une subvention de 67 000€ pour assurer cette médiation spécifique.

Depuis 2011 la Ville de Bordeaux intervient auprès des publics roumains et bulgares en squat. Cette mission de médiation porte à la fois sur :

- l'apaisement des tensions pouvant apparaître avec les riverains aux abords des squats
- l'amélioration des conditions de vie en lien avec les services communaux ou communautaires concernés : conteneurs, hygiène, sécurisation de l'accès aux fluides
- l'accès aux droits : scolarisation, santé, aide administrative
- l'aide à l'intégration par le biais de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale d'agglomération ou par le droit commun

Si aujourd'hui ces missions sont toujours pertinentes, elles doivent nécessairement s'exercer à l'échelle métropolitaine du fait de la dispersion des squats sur les villes de l'agglomération en de plus petites unités.

La Cub souhaite accompagner cette évolution et la Ville de Bordeaux également. Il est donc proposé que le médiateur de la Ville travaille en binôme avec le médiateur recruté par le GIP, et qu'ils interviennent indifféremment sur tous les territoires de l'agglomération en fonction des besoins et des sollicitations des communes concernées.

Le médiateur en poste actuellement est sous la responsabilité hiérarchique du coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Direction du

Développement Social Urbain. Pour des raisons évidentes de cohérence et en plein accord avec les services de la CUB du suivi de l'action de ce binôme, il est proposé de mettre à disposition du GIP un temps de travail de ce coordonnateur du CLSPD.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Médiation la somme de 40 000 €
- faire procéder au versement de cette somme au crédit de cet organisme.
- signer tout document lié à la présente délibération.
- mettre à disposition au GIP Bordeaux Médiation le coordonnateur du CLSPD à hauteur de 20% de son temps.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 522 compte 6574.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI